

# Parcoursup, un système opaque et pernicieux

**Emmanuel Macron, sur la réforme de l'enseignement supérieur : « Nous ferons en sorte que l'on arrête de faire croire à tout le monde que l'université est la solution pour tout le monde. » En août 2017, le ton était donné. Quel bilan de la nouvelle plateforme d'admission Parcoursup\*, pour les bacheliers de 2018 ?**

Françoise DUMONT, présidente d'honneur de la LDH

**M**odification des règles d'attribution des moyens, développement d'un mode de gouvernance managérial, renoncement partiel aux missions de service public de formation supérieure et de recherche... Autant d'orientations qui, au fil des dernières années, n'ont cessé de fragiliser les universités, à un moment où l'augmentation des effectifs étudiants aurait pu être une opportunité pour la France d'atteindre ses objectifs en nombre de diplômés.

C'est dans ce contexte que, dès son arrivée au pouvoir, le président de la République a manifesté son intention de réformer profondément l'enseignement supérieur. Jamais avare d'images fortes, le chef de l'Etat a exprimé sa volonté de procéder à « une révolution de l'éducation », et, dans la foulée, il a confirmé son intention de mettre fin à la plateforme « Admission postbac » (« APB ») ainsi qu'au tirage au sort pratiqué à l'entrée de certaines licences universitaires en « tension ».

Il n'aura fallu que quatre mois au gouvernement pour créer un bouleversement sans précédent des règles à l'entrée de l'université. Le calendrier parle de lui-même, et souligne une absence

\* Voir l'analyse critique du dispositif par Philippe Blanchet dans *H&L* n° 182 (juin 2018), « Parcoursup, un dispositif dangereux » ([www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/07/HL182-Actualit%C3%A9-2.-Parcoursup-un-outil-dangereux.pdf](http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/07/HL182-Actualit%C3%A9-2.-Parcoursup-un-outil-dangereux.pdf)).

de concertation qui ne contribuera pas à faire accepter une réforme menée au pas de charge. Au cœur de l'été 2017, Frédérique Vidal mobilise l'ensemble des représentants de la communauté universitaire pour élaborer le système qui va remplacer « APB ». Dès le 30 octobre, le Premier ministre et la ministre de l'Enseignement supérieur détaillent, dans un entretien au *Monde*, le « Plan étudiants », qui doit faire ensuite l'objet d'une loi. Principaux éléments du futur dispositif : remplacement d'« APB » par une nouvelle plateforme, mise en place de « prérequis » à l'entrée à l'université, fin du tirage au sort, création pour chaque lycée d'une « fiche avenir » où seront portés son projet, ses motivations, ses notes et les appréciations des enseignants.

Présentée au Conseil des ministres le 22 novembre 2017, la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) est adoptée par le Parlement le 15 février 2018. Celle-ci crée de nouvelles barrières à l'accès des jeunes à la filière de leur choix. Avec cette nouvelle modalité, le baccalauréat n'est plus systématiquement reconnu comme diplôme d'accès à l'enseignement supérieur.

Quant au site Internet de préins-

cription, il est lancé dès le 15 janvier et, à partir du 22 janvier, les futurs bacheliers et étudiants peuvent s'inscrire sur la nouvelle plateforme d'orientation, baptisée « Parcoursup ».

## Lenteur de la procédure d'admission

Le 22 mai 2018, jour où les lycéens ont découvert en ligne les premiers résultats de Parcoursup, quatre cent mille jeunes, soit près de la moitié des huit cent douze mille candidats, se sont retrouvés sans proposition, les « meilleurs » ayant été les mieux servis au départ. A noter aussi des délais d'attente variables selon les filières et le territoire d'origine des étudiants. Ainsi, à la mi-juin, 54 % des candidats de Seine-Saint-Denis n'avaient toujours pas eu de réponse positive, 62 % en Seine-et-Marne, contre près de 40 % à Paris. Début août, environ soixante-dix mille jeunes étaient encore en attente d'une place.

En réalité, avec la nouvelle procédure d'admission qui s'est déroulée en deux phases mais de manière continue jusqu'au 5 septembre, nombreux sont les étudiants à avoir attendu tout l'été avant de voir, enfin, leur affectation se préciser. Un des effets per-

vers de ce calendrier rallongé a été de créer, de fait, une « prime à l'attente » pour ceux qui avaient la possibilité de garder tout l'été des vœux en réserve, quand d'autres devaient se décider plus rapidement, poussés par des raisons d'ordre pratique, en particulier la recherche d'un logement.

Enfin, plus de cent soixante-trois mille étudiants qui s'étaient inscrits sur la plateforme en juin ont quitté le processus en cours de route, soit parce qu'ils n'ont pas eu le bac, soit parce qu'ils ont mis en place « d'autres projets », sans que l'on sache trop bien lesquels, si ce n'est que les élèves se sont davantage tournés vers les écoles privées pour être certains d'être pris quelque part. Une autre chose est sûre, également : 24 % des bacheliers professionnels ont démissionné du système.

### Quelle « responsabilisation » du jeune ?

On peut déjà s'interroger sur l'orientation d'un discours « responsabilisant », qui demandait à chaque élève d'avoir un projet professionnel ainsi qu'une idée claire du type d'orientation académique qui lui correspond, lorsque par ailleurs ce même jeune ne peut pas, via Parcoursup, hiérarchiser ses vœux.

Il faut aussi aider les jeunes à objectiver leurs préférences. Cela signifie travailler sur l'orientation. Or, la réforme n'augmente pas le nombre de conseillers d'orientation dans les lycées, cette tâche étant redistribuée aux professeurs dont ce n'est pas le métier. Bien souvent ils sont compétents pour évaluer leurs élèves dans leurs matières, mais pas nécessairement au-delà<sup>(1)</sup>.

En fait cette nouvelle disposition a été une aubaine pour les officines privées de « coaching scolaire », ce marché florissant et peu réglementé qui surfe sur l'angoisse des familles. Chacune de ces officines a proposé des « produits » différents, c'est-à-dire des services différents. L'une d'entre

*« Il est nécessaire de mettre en place une réforme en profondeur de l'enseignement supérieur, encore faut-il que celle-ci se fixe comme objectif une réelle démocratisation et non pas une sélection qui risque, une fois de plus, de pénaliser les plus faibles, c'est-à-dire les jeunes issus des milieux les plus défavorisés. »*

(1) A cette situation, il faudrait ajouter le démantèlement de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).

elles, par exemple, a proposé un « Pass sérénité ». Pour cinq cent soixante euros, elle se chargeait d'« une prise en charge totale » des inscriptions à Parcoursup, avec deux heures d'entretien, l'écriture des lettres de motivation et même la rédaction des vœux. Le site « garantissait » l'inscription, tout en précisant – prudence oblige – qu'il ne s'agissait pas là d'une garantie « au sens juridique du terme ».

Discrimination sociale donc, mais aussi discrimination envers les étudiants en situation de handicap. Avant la refonte de cette plateforme, des commissions médicales étaient mises en place dans plusieurs académies (notamment en Ile-de-France, où se concentrent les filières en tension), afin d'examiner les dossiers, d'entendre le jeune et d'évaluer ses besoins spécifiques. Avec Parcoursup, plus de commissions ! L'étudiant doit juste mentionner ses besoins dans sa lettre de motivation envoyée à l'établissement visé. Cette nouvelle procédure n'a pas manqué d'inquiéter l'Association des paralysés de France (APF), qui redoute une sélection officielle face à ces besoins spécifiques, forcément contraignants pour des établissements souvent sous pression financière.

### Parcoursup : encore plus aléatoire que « APB » ?

C'est désormais aux établissements d'enseignement supérieur – et à leurs enseignants – que revient la charge de classer les candidats à partir de leurs dossiers. Aucun moyen supplémentaire n'ayant été prévu pour réaliser ce travail d'analyse des dossiers, celui-ci s'est fait dans des conditions très variables. Lorsque les enseignants du supérieur ont reçu cent cinquante demandes pour soixante places, on peut imaginer que les motivations des candidats ont été lues avec attention. En a-t-il été de même lorsque sont arrivés à la

faculté de droit de la Sorbonne quatorze mille demandes d'inscription en licence, pour une capacité d'accueil limitée à cinq cent vingt places ? On peut en douter et penser que dans ce cas, le tri s'est effectué prioritairement – voire exclusivement – sur la base des notes.

Le classement auquel les universités ont dû procéder a abouti à tout mettre en chiffres dans des algorithmes de classement, et les commissions d'examen des vœux ont pu pondérer comme elles le voulaient les éléments du dossier. Ici, tel type d'appréciation se traduisait par un 15/20, telle autre par un 10/20. Restait ensuite à départager les ex æquo et apparemment, il a souvent fallu remonter jusqu'à plusieurs décimales après la virgule pour départager des lycéens en fonction de leur moyenne. Autant dire, compte tenu des incertitudes dans le traitement des notes, que cela a relevé d'un arbitraire qui n'a rien à envier au fameux tirage au sort de « APB », d'autant plus que le ministère a refusé toute transparence sur les algorithmes locaux.

C'est précisément pour mieux connaître ces algorithmes locaux qu'un certain nombre d'organisations syndicales, d'associations, de particuliers, d'élus (notamment le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis) ont saisi le Défenseur des droits en l'alertant sur d'éventuelles discriminations dans le traitement des dossiers. Ce dernier a immédiatement ouvert une instruction, qui est actuellement en cours.

Au lieu de répondre aux questions des lycéens, des familles et des personnels, au lieu d'entendre leurs demandes, leurs peurs, leur colère, le gouvernement a mené une campagne de communication de grande ampleur visant à démontrer que tout allait bien. Il a envoyé la police contre les étudiants et les lycéens qui exprimaient



© PHOTOTHÈQUE ROUGE, JMB, LICENCE CC

leur désaccord sur leurs lieux d'études. Des incidents violents ont éclaté dans plusieurs villes et notamment à Paris, au lycée Arago, où ont eu lieu des interpellations dans des conditions indignes. A la suite de ces incidents la LDH a d'ailleurs ouvert, avec le Saf et le SM<sup>(2)</sup>, une commission d'enquête citoyenne. Le pouvoir est resté sourd à l'appel lancé par plusieurs présidents d'université ou par un certain nombre d'universitaires juristes de l'université de Paris-Nanterre, qui a recueilli en deux jours près de neuf cents signatures d'autres universitaires<sup>(3)</sup>.

Ce que dénonçaient ces mécontentements, c'est le refus d'une mise en concurrence entre les élèves comme entre les établissements. C'était aussi réaffirmer que les étudiants doivent rester maîtres de leur destin et ne pas dépendre d'un système aussi opaque et pernicieux. Si le tirage au sort était légitimement rejeté, c'était précisément parce qu'il allait à l'encontre de cette aspiration.

Plutôt que de changer les règles du jeu pour l'ensemble des étudiants, on peut penser qu'il aurait été plus simple de créer des places dans les filières en « tension ». Le discours gouvernemental a présenté le tirage au sort

*On a trouvé, dans ces mécontentements, le refus d'une mise en concurrence entre les élèves comme entre les établissements, et la réaffirmation que les étudiants doivent rester maîtres de leur destin.*

(2) Respectivement Syndicat des avocats de France et Syndicat de la magistrature.

(3) Voir la tribune « Parcoursup: l'imposture », parue dans *Libération* le 25 mai 2018.

(4) Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

comme un phénomène quantitativement important. En fait, il ne concernait qu'un nombre limité de licences, essentiellement en Staps<sup>(4)</sup>, et, en 2017, seules 0,4% des affectations dans le supérieur avaient relevé de cette procédure. Le choix du gouvernement a clairement été d'instrumentaliser une pratique – qui, certes, ne satisfaisait personne – et de présenter la mise en place de Parcoursup comme l'unique alternative à celle-ci.

### L'enjeu de la démocratisation

Il serait irresponsable de nier les problématiques rencontrées par les jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur et à la réussite. Pour y remédier, il est sans doute nécessaire de mettre en place une réforme en profondeur de l'enseignement supérieur. Encore faut-il que celle-ci se fixe comme objectif une réelle démocratisation de ce niveau d'enseignement et non pas une sélection qui risque, une fois de plus, de pénaliser les plus faibles, c'est-à-dire les jeunes issus des milieux les plus défavorisés. Pour ce faire, les pistes sont nombreuses: amélioration des conditions d'enseignement et de la transition entre le lycée et l'université, mise en place d'un investisse-

**Au lieu de répondre aux questions des lycéens, des familles et des personnels, au lieu d'entendre leurs demandes, leurs peurs, leur colère, le gouvernement a mené une campagne de communication de grande ampleur visant à démontrer que tout allait bien.**

ment d'ampleur pour accompagner l'augmentation du nombre de bacheliers, développement d'un véritable service public de l'orientation, élaboration de réformes pédagogiques pour proposer des parcours plus adaptés au monde d'aujourd'hui... Autant d'éléments qu'on ne retrouve pas dans la loi ORE. Accueillir tous les étudiants et les accompagner dans une perspective de réussite et d'insertion professionnelle doit rester un vrai projet de l'enseignement supérieur public, de démocratisation et d'émancipation de la jeunesse de notre pays. Cette démocratisation est un enjeu non seulement pour améliorer le niveau de qualification mais aussi pour lutter contre les discriminations et la reproduction sociale, qui minent notre société. ●